



## Une campagne internationale pour la libération de ces détenus vient d'être lancée par plusieurs Ong exerçant pour la défense des droits de l'homme.

Un consortium d'Ong internationales spécialisées dans la défense des droits de l'homme ont lancé depuis le 24 janvier 2022 une campagne internationale pour la libération des 106 personnes incarcérées dans le cadre des marches pacifiques organisées en septembre 2020 par le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC). Cette campagne internationale est intitulée : « Ne les faites pas taire : Libérez maintenant les victimes de détention arbitraire ». Mandela Center international, le réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Redhac), la plateforme de la société civile pour la démocratie, le Centre des droits de l'homme et la démocratie (Chrda), Nouveaux droits de l'homme (Ndh), sont les Ong qui ont initié cette campagne dont l'objectif recherché est « de demander aux autorités camerounaises de procéder à la libération des personnes incarcérées pour avoir exercé, de manière pacifique, leurs droits à la liberté d'expression ».

### Procès de honte

Cette initiative intervient au moment où les tribunaux militaires de Bafoussam, Douala et Yaoundé ont achevé la phase de jugement des personnes inculpées au lendemain des marches pacifiques organisées par le MRC. Au total, 106 militants du parti politique dont

Maurice Kamto est le président national, ont été reconnus coupables de tentative de rébellion, révolution, attroupement aggravé. Dans le cadre de la campagne de libération initiée par les Ong, des séries de correspondances ont été adressées au président de la République du Cameroun, au Premier ministre, au ministre de la Justice, à plusieurs représentants diplomatiques accrédités à Yaoundé. Le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire et le président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont également reçu des correspondances.

Cette initiative entend s'intensifier dans les prochains jours avec des tweets et images sur plusieurs plateformes. Jean Claude Fogno, le secrétaire exécutif de l'Ong Mandela Center affirme que dans le cadre de cette campagne, il faut notamment que les personnes condamnées puissent être rétablies dans leurs droits. « Les détenus ont fait appel. La meilleure possibilité de rétablir ces militants dans leurs droits est que les décisions prises par le tribunal militaire soient annulées par la cour d'appel », explique le secrétaire exécutif de l'Ong Mandela Center. Une pétition a été initiée dans le but de rassembler plus de signatures.

Le 17 janvier 2022, Mbevo Kessop Alexi a été le dernier militant de ce parti d'opposition à être jugé, puis condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement ferme. Me Hyppolite Meli, avocat au barreau du Cameroun affirme que sur plus de 650 manifestants interpellés lors des marches pacifiques organisées en septembre 2020 par le MRC en faveur de la fin de la guerre dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'on retient que 106 civils ont été définitivement condamnés par les juridictions militaires.

Les 106 militants du parti de Maurice Kamto ont été reconnus coupables pour tentative de rébellion, révolution, attroupement aggravé. Les 106 militants encore en prison ont été condamnés à des peines allant de trois à sept ans d'emprisonnement ferme. Les peines les plus lourdes ont été infligées le 27 et le 28 décembre 2021 par le tribunal militaire de Yaoundé. Les cadres du MRC, à l'instar d'Alain Fogue, le trésorier national du parti, d'Olivier Bibou Nissack, le porte-parole de Maurice Kamto, et Mispa Awasum, présidente des femmes du MRC ainsi que d'autres militants ont écopé de sept ans de prison. Les séries de procès qui, selon l'Ong Mandela Center international violent les dispositions de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui stipule : « Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévus par la loi. Selon Me Hyppolite Meli, les 106 détenus condamnés ont saisi la Cour d'appel de manière individuelle après les sentences « iniques » prononcées par les tribunaux militaires. « Ces militants ont été jugés devant le tribunal militaire en toute violation des droits de la défense à un procès équitable.

Les Cours d'Appel du Centre du Littoral et de l'Ouest doivent annuler ces décisions parce que beaucoup parmi ces personnes ont été condamnées sans être jugées. En plus, dès le début de cette affaire nous avons dénoncé le fait que le tribunal militaire n'était pas compétent pour juger des civils qui ont manifesté pacifiquement. Les décisions rendues par le tribunal militaire violent toutes les conventions internationales ratifiées par le Cameroun dans le cadre d'un procès équitable », explique l'avocat. Une source contactée au tribunal militaire refuse de

s'exprimer sur la campagne initiée par le consortium d'Ong. Notre source affirme que cette juridiction a normalement fait son travail.

## **Le Jour**